

Image not found or type unknown



Rupture sans preavis CONTRAT CUI-CAE

Par **LOUISE77**, le **02/08/2016** à **22:43**

Bonjour,
je décroché un contrat cui-cae d'une durée d'un an, je souhaite rompre ce contrat avant son terme car j'ai trouvée un emploi en CDI;je sais que je n'ai pas de préavis à donner mais est-ce que je suis obligé de dire et montrer à mon employeur (que je vais quitter) le contrat de CDI que j'ai signé ainsi que le nom de la société de mon nouvel employeur?

Par **P.M.**, le **02/08/2016** à **23:04**

Bonjour,
Vous devriez être en mesure de justifier l'embauche en CDI...